



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU**

Bureau du **10 décembre 2012**

Décision n° **B-2012-3778**

commune (s) :

objet : Etudes dans le domaine des déchets - 3 lots - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la propreté

**Rapporteur** : Monsieur Philip

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 3 décembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 11 décembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Rivalta.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Kimelfeld, Charles, Sécheresse, Bernard R., Vesco, Mme Frih (pouvoir à M. Claisse), MM. Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Arrue, Assi, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 10 décembre 2012****Décision n° B-2012-3778**

objet : **Etudes dans le domaine des déchets - 3 lots - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la propriété

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 28 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent marché a pour objet la réalisation d'une prestation globale d'études dans le domaine des déchets sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché d'études dans le domaine des déchets sur le territoire de la Communauté urbaine - 3 lots.

Les prestations font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : études sur les déchets ; prévention, optimisation de la collecte et financement de service,
- lot n° 2 : études sur les équipements de collecte ; études techniques, économiques et juridiques concernant les équipements de traitement et de collecte des déchets (hors usine),
- lot n° 3 : études liées à la certification, labellisation d'équipements ; études environnementales en vue de labellisation et/ou de certification de site ou de service.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans à compter de sa date de notification. Le lot n° 1 comporterait un engagement de commande minimum de 160 000 € HT, soit 191 360 € TTC et maximum de 570 000 € HT, soit 681 720 € TTC pour la durée du marché ; le lot n° 2 comporterait un engagement de commande de 90 000 € HT, soit 107 640 € TTC et maximum de 265 000 € HT, soit 316 940 € TTC pour la durée du marché, et le lot n° 3 comporterait un engagement de commande minimum de 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC et maximum de 80 000 € HT, soit 95 680 € TTC pour la durée du marché.

Dans le respect des articles 53 et suivants, et de l'article 77 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 16 novembre 2012, a classé les offres et choisi, pour les différents lots, celles des entreprises ou groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 1 : études sur les déchets ; prévention, optimisation de la collecte et financement de service, groupement Inddigo/Parme Avocats, pour un montant minimum de 160 000 € HT, soit 191 360 € TTC et maximum de 570 000 € HT, soit 681 720 € TTC sur la durée totale du marché,
- lot n° 2 : études sur les équipements de collecte ; études techniques, économiques et juridiques concernant les équipements de traitement et de collecte des déchets (hors usine), entreprise Pöyry SAS, pour un montant minimum de 90 000 € HT, soit 107 640 € TTC et maximum de 265 000 € HT, soit 316 940 € TTC sur la durée totale du marché,

- lot n° 3 : études liées à la certification, labellisation d'équipements ; études environnementales en vue de labellisation et/ou de certification de site ou de service, entreprise Girus, pour un montant minimum de 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC et maximum de 80 000 € HT, soit 95 680 € TTC sur la durée totale du marché. Ce lot relève de la délégation donnée à monsieur le Président dans le cadre de la délibération n° 2008-0005 du Conseil du 25 avril 2008.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande d'une durée ferme de 4 ans concernant des études dans le domaine des déchets et tous les actes contractuels y afférents, avec les entreprises ou groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 1 : études sur les déchets ; prévention, optimisation de la collecte et financement de service, groupement Inddigo/Parme Avocats, pour un montant minimum de 160 000 € HT, soit 191 360 € TTC et maximum de 570 000 € HT, soit 681 720 € TTC sur la durée totale du marché,

- lot n° 2 : études sur les équipements de collecte ; études techniques, économiques et juridiques concernant les équipements de traitement et de collecte des déchets (hors usine), entreprise Pöyry SAS, pour un montant minimum de 90 000 € HT, soit 107 640 € TTC et maximum de 265 000 € HT, soit 316 940 € TTC sur la durée totale du marché.

**2° - Les dépenses** de fonctionnement en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - compte 617 - fonction 812.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 décembre 2012.**